

# Outillage électrique professionnel

**Perçage - Burinage - Bouchardage**

*Voir TARIF N°4*



# GUILLET



# SOMMAIRE

## PERCER

TREPAN CONE ALG	pages 3 et 4
TREPAN M16 RECORD	page 5
TREPAN CONE 1/8	pages 6 et 7
OUTILS MODULABLES RATIO	pages 8 et 9
FORET HOLOMAX SDS-MAX	page 10
FORET QUADRIL SDS-MAX	page 11
FORET EMMANCHEMENTS DIVERS	pages 12 et 13
FORET SDS-PLUS	page 14
FORET MULTA	page 15

## DEMOLIR - BOUCHARDER

EMMANCHEMENT SDS-MAX	page 16
EMMANCHEMENTS SDS-PLUS ET MULTA	page 17
EMMANCHEMENTS DIVERS	pages 18 et 19
ACCESSOIRES : PORTE-FORET, PORTE-MANDRIN	page 19
BOUCHARDES	pages 20, 21 et 22



## TREPAN ALG

Trépan carbure multifonctions léger

Pour perceuses percussion et marteaux perforateurs légers

Travaille en percussion dans les matériaux durs tels que le béton ou la brique, en rotation simple dans les nouveaux et divers matériaux de construction, le plâtre, le siporex, la faïence,...

Pour l'encastrement ou le perçage de trous débouchants



### TREPAN cône ALG

Diamètre	Denture	Poids en gr	Code Article
25	4	100	4465
30	5	120	1132
35	5	130	3315
40	6	160	5046
45	6	180	4943
50	7	250	9790
60	8	270	7196
66	8	300	3239
68	8	330	7704
70	8	400	9980
75	9	400	2853
80	9	450	8383
90	10	510	6570



Longueur Totale : 60 mm  
Profondeur Utile : 40 mm

### PORTE-TREPAN Liaison au trépan par cône ALG

Emmanchement	LT	Poids en gr	Code Article
SDS-Plus	90	95	1909
SDS-Plus	150	170	1095
SDS-Plus	200	230	3586
SDS-Plus	300	350	9908
Multa (SDS+/S2S+)	90	95	8175
Multa (SDS+/S2S+)	150	170	3917
Multa (SDS+/S2S+)	300	350	8229
E100C (rond 10)	90	100	9343
SW12 (hex.12)	80	120	5903
SW12 (hex.12)	130	180	6975
SW12 (hex.12)	200	250	2779



Avec foret centreur Ø8 solidaire

## COFFRET TREPAN ALG SDS-PLUS

### COMPOSITION

Porte-trépan	Trépan cône ALG de $\varnothing$	Poids en gr	Code Article
SDS-Plus LT90	25	230	5644
	30	250	2242
	35	265	9352
	40	290	5959
	45	310	2098
	50	340	5473
	60	400	7741
	66	430	3151
	68	440	7777
	80	500	2422



Retrouvez nos trépan en situation sur notre site [www.guillet.pro](http://www.guillet.pro)

ou la vidéo intitulée LE TREPAN GUILLET sous youtube :

[http://www.youtube.com/watch?v=hnIN\\_guHf\\_c](http://www.youtube.com/watch?v=hnIN_guHf_c)



Découvrez aussi le film de présentation de la gamme modulaire MEGADRILL RATIO pour la réalisation de perçages de grande longueur sur notre site [www.guillet.pro](http://www.guillet.pro)

ou la vidéo intitulée LE SYSTÈME MEGADRILL GUILLET sous youtube :

<http://www.youtube.com/watch?v=0Ot05wGPJw8>



## TREPAN RECORD

Trépan carbure multifonctions très robuste

Recommandé pour marteaux perforateurs puissants : > 800 W

Travaille en percussion dans les matériaux durs tels que le béton ou la brique, en rotation simple dans les nouveaux et divers matériaux de construction, le plâtre, le siporex, la faïence,...

Pour l'encastrement ou le perçage de trous débouchants



### TREPAN filetage M16

Diamètre	Denture	Poids en gr	Code Article
30	5	210	5859
35	5	240	7101
40	6	260	6732
45	6	300	7245
50	7	350	9621
60	8	400	9414
66	8	480	3339
68	8	500	6372
70	8	530	2808
80	9	650	9738
85	9	670	8379
90	10	730	2241
105	11	880	9450
125	12	1150	6453
130	12	1265	2045



Longueur Totale : 70 mm  
Profondeur Utile : 50 mm

### PORTE-TREPAN Liaison au trépan par filetage M16

Emmanchement	LT	Poids en gr	Code Article
SDS-Plus	100	110	1273
SDS-Plus	170	220	2731
SDS-Plus	220	290	5045
SDS-Plus	320	450	7718
Multa (S2S Spit)	100	110	5153
SW12 (hex.12)	100	110	9441
SW12 (hex.12)	220	290	6597
SW12 (hex.12)	320	450	1134



### FORET CENTREUR lié au porte-trépan par une vis serrée sur plat

Diamètre	LT	Poids en gr	Code Article
8	100	24	1274



## TREPAN CONE 1/8

Equipe des marteaux perforateurs de forte puissance :

- de 900 à 1500 W

- énergie d'impact jusqu'à 20 Joules

Pour l'encastrement ou le perçage de trous débouchants (passage de tuyaux ou conduits)



### TREPAN COURONNE cône 1/8 (Foret centreur à prévoir)

Diamètre	Denture	Poids en gr	Code Article
30	5	200	9836
35	5	330	9653
40	6	420	9423
45	6	500	7768
50	7	550	2608
60	8	700	5323
66	8	800	2663
68	8	900	7176
70	8	900	9942
80	9	1050	3243
90	10	1250	2248
100	11	1450	8951
110	11	1650	6834
125	12	1980	7813
150	14	2600	2022



Longueur Totale : 100 mm  
Profondeur Utile : 75 mm

### TREPAN HOLOFOR cône 1/8 livré avec son foret centreur

Diamètre	Denture	Poids en gr	Code Article
32	4 branches	140	6708
38	4 branches	150	3341
44	4 branches	180	3119
52	4 branches	250	4969
60	4 branches	300	6513
66	4 branches	340	9742



## ACCESSOIRES POUR TREPAN CONE 1/8

### PORTE-TREPAN Liaison au trépan par cône 1/8

Emmanchement	LT	Poids en gr	Code Article
SDS-Max	220	450	4868
SDS-Max	420	1050	2834
SDS-Max	700	1800	5768
SDS-Max	900	2400	5373
Cannelé droit	220	450	6215
Cannelé droit	420	1050	2520
Cannelé droit	700	1800	2396
Cannelé droit	900	2300	6081
Jap. Hex. 13	250	480	1859
Jap. Hex. 13	450	1100	2934
Jap. Hex. 13	700	1800	5451
Kango hex. 19	210	440	1334
Kango hex. 19	450	1100	2554



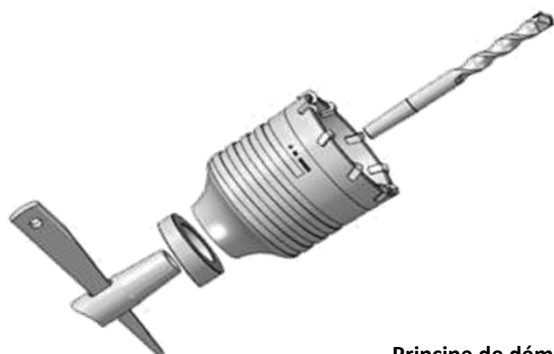
### FORET CENTREUR

	Ø/LT	Poids en gr	Code Article
Trépan COURONNE	11/130	64	2528
Trépan HOLOFOR	14/75	50	4281



### KIT D'EXTRACTION

Description	Poids en gr	Code Article
Bague et chasse-cône	180	5481



Principe de démontage



# OUTILS MODULABLES MEGA DRILL

-8-



## Les outils qui s'adaptent à toutes les situations de perçage !

Par phases successives où à chaque fois une allonge sera ajoutée à la suite du porte-outil, on obtient facilement une profondeur de 1 mètre et plus. La pénétration sera plus lente. Dégager fréquemment. Maintenir le marteau bien dans l'axe.

### Entretien :

Les vis et alésages filetés doivent impérativement être conservés PROPRES et GRAS à l'abri des poussières et déchets.

#### ADAPTATEUR filetage RATIO

Emmanchement	LT	Poids en gr	Code Article
SDS-Plus	110	175	1902
SDS-Top	180	320	9463
SDS-Max	250	490	7460
SDS-Max	450	950	9475
SDS-Max	850	1730	1942
Cannelé droit	250	490	2056
Jap. Hex. 13	250	490	6872
Kango hex. 19	250	490	5024
Wacker	250	500	3204



#### ALLONGE filetage RATIO livrée avec sa vis

Diamètre	LT	Poids en gr	Code Article
26	280	870	8697



#### FORET 2 TAILLANTS filetage RATIO livré avec sa vis

Diamètre	Longueur utile	Poids en gr	Code Article
26	250	700	9951
28	250	780	5983
30	250	850	3507
32	250	900	8475





# OUTILS MODULABLES MEGA DRILL

-9-

## EXTRACTEUR filetage RATIO livré avec sa vis

Se monte avec :	Ø / LT	Poids en gr	Code Article
HOLOFOR Ø38	33 / 180	680	7181
HOLOFOR Ø44 A 52	40 / 180	900	4751
HOLOFOR Ø60 A 80	55 / 90	630	8918



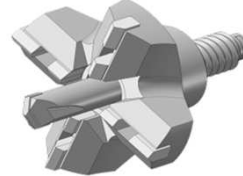
N'utiliser qu'un seul  
extracteur par composition !

## TETE HOLOFOR filetage RATIO livré avec foret centreur

Diamètre	Denture	Poids en gr	Code Article
32	4 branches	140	4851
38	4 branches	150	3928
44	4 branches	180	2815
52	4 branches	250	8261
60	4 branches	300	2082
66	4 branches	340	9258
68	4 branches	400	7086
80	5 branches	620	2420



Longueur totale : 43mm



Ø32 à 68



Ø80

## FORET CENTREUR filetage RATIO pour tête HOLOFOR

Diamètre	LT	Poids en gr	Code Article
12	90	86	9275



## VIS filetage RATIO livrée avec ressort

Diamètre	LT	Poids en gr	Code Article
14	62	50	5624



## COUPLEUR filetage RATIO pour trépan cône 1/8 livrée avec sa vis

Diamètre	LT	Poids en gr	Code Article
26	90	250	1825



## FORET HOLOMAX SDS-MAX

### Performance et robustesse inégalées !

Pour des perçages de gros diamètres  
même sur de grandes longueurs



Plaquettes carbures massives implantées de manière asymétrique qui brisent le matériau par gros grains pour une vitesse de perçage nettement accrue

Evacuation rapide des débris grâce à 2 larges goujures aux angles d'attaque agressifs, puis par 2 profondes hélices très largement dimensionnées, pour une progression sans pareil de l'outil

FORET HOLOMAX E180CAX

Diamètre	LU	LT	Poids en gr	Code Article
45	340	450	1570	8069
45	480	590	1620	3884
45	880	990	2400	4154
50	480	590	1680	8444
50	880	990	2500	4413
55	340	450	1760	5927
55	480	590	1770	5873
55	880	990	2550	3083
60	340	450	2040	6260
65	480	590	2100	8708
65	880	990	2750	6926
68	340	450	2550	3569
80	340	450	2750	3794
80	480	590	2460	5198
80	880	990	3250	9707

Nouveau !

Nouveau !

Nouveau !

Nouveau !

Nouveau !

Nouveau !

Nouveau !

Nouveau !

Nouveau !

Nouveau !





## FORET 4 TAILLANTS SDS-MAX

Performance et robustesse de la nouvelle tête QUADRIL  
Hélice de dégagement particulièrement résistante  
Acier et carbures de qualité, définition GUILLET

FORET QUADRIL E180CAX

Diamètre	LU	LT	Poids en gr	Code Article
12	230	340	370	8711
14	230	340	400	7946
16	290	400	470	3124
16	440	550	550	5368
18	290	400	530	4411
18	440	550	620	9679
20	290	400	566	1926
20	440	550	750	3240
22	290	400	630	2007
22	440	550	810	2277
22	810	920	1680	1746
24	290	400	730	5949
25	290	400	780	9711
25	440	550	1130	8415
25	610	720	1500	4158
25	810	920	1940	6156
28	440	550	1340	2169
28	810	920	2000	1881
30	440	550	1290	9818
30	610	720	1860	9989
32	440	550	1640	1790
32	810	920	2300	4031
35	440	550	1780	6866
35	810	920	2720	2033
38	440	550	2060	3248
38	810	920	3375	8489
40	440	550	2100	5138
42	440	550	2300	3644
42	810	920	3900	7514
45	440	550	2350	5408
45	810	920	4270	7796



*Autres dimensions sur demande*



**LIVRES JUSQU'À EPUISEMENT DU STOCK**  
*Autres dimensions sur demande, consultez-nous !*

## FORET CANNELE DROIT

### Emmanchement Ø19, 12 cannelures

#### FORET 2 TAILLANTS E190CAD

Diamètre	LU	LT	Code Article
15	250	400	5256
16	250	400	9181
16	400	550	5846
18	250	400	3186
18	400	550	8020

#### FORET 4 TAILLANTS E190CAD

Diamètre	LU	LT	Code Article
18	250	400	5095
20	250	400	1602
20	400	550	3393
22	250	400	5355
22	400	550	7587
22	770	920	2403
24	250	400	2178
28	250	400	3078
30	400	550	9807
32	770	920	3012
35	400	550	5298
42	400	550	4164
42	770	920	4866
45	400	550	2587



# FORETS CARBURE - EMMANCHEMENTS DIVERS

-13-

LIVRES JUSQU'A EPUISEMENT DU STOCK

Autres dimensions sur demande, consultez-nous !

## FORET HEX.13/CYL.17

Pour marteaux MAKITA, HITACHI

### FORET 2 TAILLANTS E170H130

Diamètre	LU	LT	Code Article
14	160	280	3431
16	385	505	3047
16	600	720	3709
18	385	505	1352
20	385	505	4477
22	385	505	4977
25 tête 4 taillants	280	400	6273
25	385	505	2552
28	280	400	9886
30	280	400	4986
30	385	505	3636
32	385	505	4797
35	385	505	3337
38	385	505	8559
35 tête 4 taillants	280	400	3931



## FORET KANGO

Emmanchement cyl. 16 / hex. 19 / cyl. 21

### FORET 2 TAILLANTS E210H190

Diamètre	LU	LT	Code Article
16	400	550	5551
18	250	400	6883
18	400	550	6697
20	250	400	7252
20	400	550	1807
22	250	400	7025
22	400	550	6433
25	250	400	3474
25	400	550	6990
28	400	550	7583
30	400	550	2880
32	250	400	7158
35	400	550	2327
38	400	550	7397
45	400	550	3692



## FORET SDS-PLUS

### FORET SDS-PLUS (4 clav.)

Diamètre	LU	LT	Poids en gr	Code Article
4	50	110	25	3660
5	50	110	30	1537
5	100	160	35	5725
6	50	110	35	7937
6	100	160	40	9455
6	150	210	50	3202
7	50	110	40	3649
7	100	160	50	2428
8	50	110	40	1795
8	100	160	50	9677
8	150	210	60	5459
8	200	260	70	5718
8	400	460	140	3508
10	50	110	50	3286
10	100	160	60	4052
10	150	210	90	2351
10	200	260	100	2650
10	400	460	180	1658
12	100	160	80	3016
12	200	260	140	7532
12	400	460	270	1695
12	550	600	330	9769
14	100	160	90	4607
14	200	260	150	3610
14	400	460	300	3471
14	550	600	360	6028
15	200	260	180	4759
16	200	260	200	1540
16	400	460	330	2472
16	550	600	460	1923
18	200	260	260	7719
18	400	460	440	7615
18	550	600	600	1664
20	200	260	350	1762
20	400	460	500	1917
20	550	600	700	5771
22	200	260	380	4648
22	400	460	600	2805
22	550	600	850	6838
25	200	260	460	8743
25	550	600	1020	1139



## FORET MULTA compatible SDS-Plus et S2S Spit

### FORET MULTA

Diamètre	LU	LT	Poids en gr	Code Article
5	50	110	30	2505
5	100	160	35	5059
6	50	110	35	6945
6	100	160	40	4910
6	150	210	50	7029
7	50	110	40	5876
7	100	160	50	1474
8	50	110	40	7685
8	100	160	50	6099
8	150	210	60	1215
8	200	260	70	1766
8	400	460	140	8284
10	50	110	50	6617
10	100	160	60	6020
10	150	210	90	3699
10	200	260	100	3250
10	400	460	180	8987
12	100	160	80	5544
12	200	260	140	8726
12	400	460	270	9466
12	550	600	330	6427
13	100	160	100	1661
14	100	160	90	4878
14	200	260	150	5285
14	400	460	300	6761
14	550	600	360	7690
15	100	160	110	5914
15	200	260	180	1622
16	100	160	120	6784
16	200	260	200	8615
16	400	460	330	9281
16	550	600	460	5615
18	200	260	260	3065
18	400	460	440	8427
18	550	600	600	6022
20	200	260	350	1511
20	400	460	500	7542
20	550	600	700	8531





## EMMANCHEMENT SDS-MAX

### PIC

Diamètre du corps	LT	Poids en gr	Code Article
18	280	490	8147
18	400	720	9682
18	600	1110	5843



### PIC AUTO-AFFUTANT

Diamètre du corps	LT	Poids en gr	Code Article
18	400	720	6417



### BURIN

Diamètre du corps	Largeur du taillant	LT	Poids en gr	Code Article
18	25	280	500	2099
18	25	400	700	8628
18	25	600	1120	9623
18	50	315	660	9042
18	50 coudé	315	660	3244



### GOUGE

Diamètre du corps	Largeur/LT	Utilisation	Poids en gr	Code Article
18	22/290	Béton	600	3859
18	22/290	Brique	600	2014



### OUTIL CARBURE A DEJOINTER

Epaisseur	Nombre de dents	LT	Poids en gr	Code Article
7 mm	6	303	430	5692



Pour rafraîchir des joints ou extraire une brique

## EMMANCHEMENT SDS-PLUS

### PIC (BURIN POINTU)

Diamètre du corps	LT	Poids en gr	Code Article
11	250	150	4005
14	250	275	8916

### BURIN (BURIN PLAT)

Diamètre du corps	Largeur du taillant	LT	Poids en gr	Code Article
11	15	250	150	4337
14	20	250	300	3498
20	40	250	300	1689
20	40 coudé	250	300	4957

### GOUGE

Diamètre du corps	Largeur	LT	Poids en gr	Code Article
15	22	250	300	3292

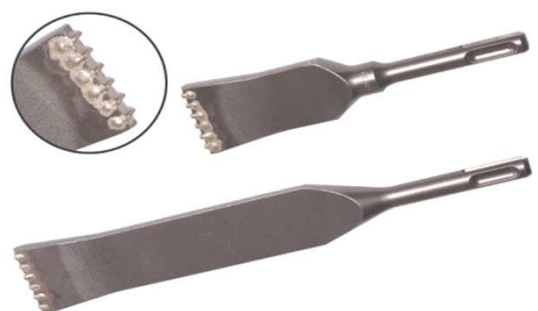
### OUTIL CARBURE A DEJOINTER

Epaisseur	Nombre de dents	LT	Poids en gr	Code Article
4 mm	5	135	200	2388
7 mm	6	149	210	7190
7 mm	6	224	270	4238

## EMMANCHEMENT MULTA (compatible SDS-PLUS et S2S-PLUS de SPIT)

### BURIN

Descriptif	LT	Poids en gr	Code Article
Pic Ø15	250	300	2265
Burin Ø15 taillant 25 mm	250	300	4884



Pour rafraîchir des joints ou extraire une brique



# OUTILS DE DEMOLITION ET DE BOUCHARDAGE

-18-

## EMMANCHEMENTS DIVERS

### SDS-TOP - E140TOP Emmanchement Ø14

Outil	Diamètre du corps & Largeur du taillant	LT	Code Article
Pic	Ø14	350	7906
Burin	Ø14 taillant 20	350	9580



### HEX.19 / CANNELE DROIT - E190CAD Emmanchement Cyl. 16 / Hex. 19

Emmanchement	Diamètre du corps	Largeur du taillant	LT	Code Article
Pic	Ø19		400	8672
Burin	Ø19	25	400	3048
Burin	Ø19	50	315	2540
Gouge béton	hex. 19		290	5000
Gouge brique	hex. 19		290	6239



### JAP. - E170H130 (pour marteaux MAKITA, HITACHI) Emmanchement Cyl. 13 / Hex. 17 mm

Emmanchement	Diamètre du corps	Largeur du taillant	LT	Code Article
Pic	Ø19		280	8279
Pic	Ø19		450	7022
Burin	Ø19	25	280	2397
Burin	Ø19	25	450	4655
Burin	Ø19	50	280	7689
Gouge	Ø19		290	6271



### KANGO - E210H190 Emmanchement cyl. 19 / hex. 21

Emmanchement	Diamètre du corps	Largeur du taillant	LT	Code Article
Burin	hex. 21	25	300	5161
Burin	hex. 21	50	300	3455



### WACKER - EH190 L800 Emmanchement Hex. 19

Emmanchement	Diamètre du corps	Largeur du taillant	LT	Code Article
Pic	hex. 19		370	5438
Pic	hex. 19		570	2885
Burin	hex. 19	25	370	1848
Burin	hex. 19	25	570	7287



# OUTILS DE DEMOLITION / ACCESSOIRES DIVERS

-19-

## HEX.22 6 RAINURES - E220H

Outil	Diamètre du corps & Largeur du taillant	LT	Code Article
Pic	Ø22	500	7012
Burin	Ø22    25mm	500	7189



## HEX.28 AVEC PLAT - E280H

Outil	Diamètre du corps & Largeur du taillant	LT	Code Article
Pic	hex.30	380	1548
Burin	hex.30    40mm	380	6359



## Ø24 / HEX.30 AVEC PLAT - E240H300

Outil	Diamètre du corps & Largeur du taillant	LT	Code Article
Pic	hex.30	410	4562
Burin	hex.30    30mm	410	6278



## PORTE-FORET SDS-Plus

### ADAPTATEUR

Emmancement	LT	Code Article
SDS-MAX	205	3707
Cannelé droit	205	9532



## PORTE-MANDRIN

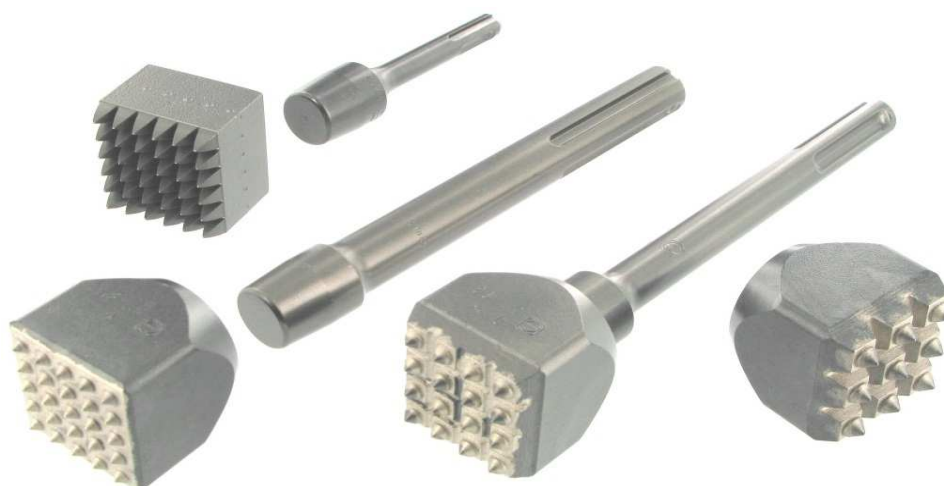
### PORTE-MANDRIN filetage 1/2-20 livré sans vis

Emmancement	LT	Code Article
SDS-Plus	60	2500
Multa (S2S Spit)	70	2359
Ø10mm (E100C)	70	4171
Hex.12mm (E120H)	80	7244
SDS-Max	170	5525
Cannelé droit	110	5107



# OUTILS DE DEMOLITION ET DE BOUCHARDAGE

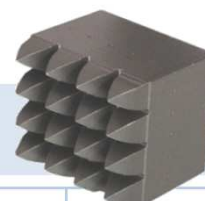
-20-



## PORTE-BOUCHARDE CONE SUPER G

Emmanchement	Liaison à la boucharde	LT	Poids en gr	Code Article
<a href="#">SDS-PLUS</a>	cône SUPER G	100	125	<a href="#">7875</a>
<a href="#">SDS-PLUS</a>	cône SUPER G	175	220	<a href="#">4950</a>
<a href="#">SDS-MAX</a>	cône SUPER G	175	350	<a href="#">7982</a>
<a href="#">SDS-TOP</a>	cône SUPER G	175	300	<a href="#">8226</a>
<a href="#">CAD hex. 19</a>	cône SUPER G	170	400	<a href="#">8801</a>
<a href="#">Jap. Hex.13</a>	cône SUPER G	170	400	<a href="#">1962</a>
<a href="#">Kango Hex.21</a>	cône SUPER G	200	450	<a href="#">3179</a>
<a href="#">Wacker hex.19</a>	cône SUPER G	170	450	<a href="#">9654</a>

## BOUCHARDE ACIER BCMG CONE SUPER G



Section	Nombre de dents	Pas	Poids en gr	Code Article
<a href="#">40x40</a>	<a href="#">9</a>	13	350	<a href="#">1235</a>
<a href="#">40x40</a>	<a href="#">16</a>	10	350	<a href="#">8782</a>
<a href="#">40x40</a>	<a href="#">25</a>	8	300	<a href="#">2712</a>
<a href="#">40x40</a>	<a href="#">36</a>		300	<a href="#">7456</a>

## BOUCHARDE CARBURE CONE SUPER G



Section	Nombre de dents	Pas	Poids en gr	Code Article
<a href="#">40x40</a>	<a href="#">9</a>	13	380	<a href="#">3253</a>
<a href="#">40x40</a>	<a href="#">16</a>	9	400	<a href="#">2268</a>
<a href="#">40x40</a>	<a href="#">25</a>	7	420	<a href="#">7453</a>



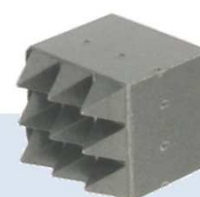
# OUTILS DE DEMOLITION ET DE BOUCHARDAGE

-21-



## PORTE-BOUCHARDE CONE MG

Emmanchement	Liaison à la boucharde	LT	Poids en gr	Code Article
SDS-Plus	cône MG	90	65	6261



## BOUCHARDE ACIER CONE MG

Section	Nombre de dents	Pas	Poids en gr	Code Article
20x20	9	6,5	50	4392
20x20	16	5	50	7398
20x20	25	4	55	1938
20x20	36	3,5	55	2024



## BOUCHARDE CARBURE CONE MG

Section	Nombre de dents	Pas	Poids en gr	Code Article
20x20	4	10	90	4034
20x20	9	6,7	90	2409
20x20	16	5	90	3674



# OUTILS DE DEMOLITION ET DE BOUCHARDAGE

-22-



**BOUCHARDE CARBURE MONOBLOC**

Section	Nombre de dents	LT	Poids en gr	Code Article
40x40	9	175	560	5047
40x40	16	175	570	9646
40x40	25	175	600	7009



**BOUCHARDE ROTATIVE**

Composants	Descriptif dimensionnel		Poids en gr	Code Article
Poignée SDS-PLUS	LT 175 mm		300	7898
Poignée SDS-MAX	LT 175mm		350	7030
Chape (avec ses 2 ressorts)	largeur 25 mm		365	5748
Molette 5 dents	largeur 25 mm	5 rangs	315	2603
Molette dents	largeur 25 mm	6 rangs	320	3238
Molette 5 dents	largeur 25 mm	7 rangs	325	7748
Ressort de rechange	largeur 25 mm		10	8693



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE, DE PRESTATION ET DE LIVRAISON

### GENERALITES

- 1.1. Toute commande entraîne l'adhésion sans réserve aux Conditions Générales de Vente, et le cas échéant, aux conditions particulières explicitées sur le Bon de Commande, qui régissent seules nos ventes et prestations, à l'exclusion expresse des conditions du donneur d'ordre, quelles qu'en soient la date, la teneur, la nature, l'origine ou l'auteur, dès lors que celles-ci n'ont pas été à la fois portées sur le Bon de Commande, explicitement acceptées et formellement ratifiées par GUILLET S.A.S. Toute autre disposition n'ayant pas emportée cette forme d'accord étant considérée sans aucun effet de plein droit et sans formalités.
  - 1.2. Les renseignements et caractéristiques figurant sur nos documents, catalogues et offres commerciales ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils n'engagent GUILLET S.A.S. que dans le cas où les conditions et caractéristiques auraient été individuellement imposées par l'acheteur et expressément et individuellement acceptées par nous.
- ### OFFRES ET COMMANDES
- 1.3. Toutes les propositions et offres commerciales, même assorties d'un délai de validité, sont faites sans engagement de notre part.
  - 1.4. Toute commande n'est valable, et le contrat de vente ou de prestations n'est réputé formé, que lors de son acceptation expresse et écrite sous la forme d'un accusé de réception de commande, établi par GUILLET S.A.S., y compris lorsque les offres sont faites par des représentants de GUILLET S.A.S. ou des membres de son personnel.
  - 1.5. Le cas échéant, outre la confirmation écrite par GUILLET S.A.S. de la commande par accusé de réception de commande, celle-ci ne sera valable, et le contrat de vente ou de prestations réputé formé, que lors de l'encaissement par GUILLET S.A.S. de tout ou partie du prix de la commande.
  - 1.6. GUILLET S.A.S. se réserve le droit d'exiger le paiement total ou partiel au moment de la passation de commande si les informations sur la situation financière ou économique de l'acheteur semble l'exiger.
  - 1.7. Les commandes expédiées en télécopie ou reçues par téléphone ne sont pas acceptées. Elles appellent systématiquement une confirmation par Bon de Commande en bonne et due forme telle que précisée au paragraphe 2.2 et n'est réputée acceptée par GUILLET S.A.S. qu'à la réception d'un accusé de réception de commande.
  - 1.8. Toute commande passée est réputée l'être à titre définitif et irrévocable.
  - 1.9. **Un minimum de facturation de 200€ NET hors TVA sera appliqué pour toute commande.**

### GESTION DES COMPTES ACHETEURS

- 1.10. GUILLET S.A.S. se réserve le droit de subordonner l'ouverture de compte ou l'application de conditions de vente à l'obtention de documents comptables, financiers et juridiques, et le cas échéant, de garanties.
- 1.11. Toute ouverture de compte n'est valable qu'après accord écrit de GUILLET S.A.S.. L'exécution d'une première commande ne déroge pas à cette règle.

### TARIFS

- 1.12. GUILLET S.A.S. **prend en charge les coûts de transport** des produits vendus en France (sauf DOM-TOM) pour toute commande **d'un montant NET hors TVA supérieur à 400€**; le cas échéant une **somme forfaitaire de 20€** sera facturée au titre des frais de traitement et de transport.  
Pour les DOM-TOM et les exportations, les coûts de transport sont à la charge de l'acheteur.
  - 1.13. Nos prix s'entendent nets, départ usine, hors taxes, tous autres droits et taxes étant en sus à la charge de l'acheteur.
  - 1.14. En cas de commande acceptée par GUILLET S.A.S. inférieure au minimum de facturation, de commande pour l'exportation ou de commandes spéciales, les frais de transport, d'emballage et d'assurance seront facturés à part.
  - 1.15. GUILLET S.A.S. se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis.
  - 1.16. Les prix appliqués sont ceux en vigueur au moment de la confirmation de la commande.
  - 1.17. Toutefois, GUILLET S.A.S. se réserve le droit de réviser exceptionnellement ses prix pour tenir compte des modifications sensibles intervenues dans la détermination de ces prix avant le départ de l'usine (modification des prix des matières premières, des taxes et impôts, etc.), ainsi que de la variation des parités monétaires.
  - 1.18. GUILLET S.A.S. se réserve la faculté, dans un souci constant de qualité, d'apporter à ses produits toute modification et/ou toute amélioration technique sans préavis.
- ### EXPEDITIONS – TRANSPORTS
- 1.19. Toutes nos marchandises sont vendues, départ de nos magasins, usines ou dépôts. En conséquence, l'acheteur supporte les risques et périls des marchandises vendues ou réparées dès leur sortie de nos magasins, le choix du transporteur étant fait pour le compte de l'acheteur, même en cas d'expédition en franco de port ou contre remboursement.
  - 1.20. Nonobstant la clause de réserve de propriété stipulée ci-après, nos marchandises voyagent et sont déchargées aux risques et périls de l'acheteur destinataire qui doit vérifier leur état dès l'arrivée, et exercer, s'il y a lieu, les recours contre le transporteur.
  - 1.21. En cas de manquants ou d'avarie, le destinataire doit faire lui-même, à la livraison des marchandises, toutes les réserves qu'il jugera utiles auprès du transporteur responsable. Il devra, en outre, dans les trois jours ouvrables suivant la réception des marchandises transportées, notifier au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée, sous peine de perdre tout recours contre le transporteur.

### LIVRAISON

- 1.22. Les délais de livraison donnés dans l'accusé de réception de commande le sont à titre indicatif et ne constituent ni une obligation ni un engagement de GUILLET S.A.S..  
Toutefois, ces délais étant déterminés en toute bonne foi, GUILLET S.A.S. s'efforce de les respecter.
- 1.23. Le cas échéant, le point de départ des délais de livraison est retardé jusqu'au versement effectif de l'acompte prévu à la commande.
- 1.24. GUILLET S.A.S. n'admet aucune pénalité ou indemnité de quelque ordre que ce soit pour retard de livraison.
- 1.25. Nos obligations sont suspendues de plein droit et sans formalités, et notre responsabilité dérogée en cas de survenance d'événements fortuits ou de force majeure, tels que : grèves, défaillance de fournisseur, restriction ou interdiction d'importations, modifications importantes des régimes douaniers d'exportation ou de contrôle des changes, lock-out, épidémie, réquisition, incendie, inondation, accident d'outillage, rebuts importants ou retard dans les transports, toute cause amenant un chômage partiel ou total pour nous-mêmes ou nos fournisseurs, et d'une manière générale en cas de survenance de toutes circonstances indépendantes de notre volonté et de celles de nos fournisseurs, intervenues après la conclusion du contrat et en empêchant l'exécution des deux conditions normales.
- 1.26. Si la livraison est retardée du fait de l'acheteur, GUILLET S.A.S. est autorisée à effectuer la facturation à la date de mise à disposition. Dans le cas de matériels importés nos prix sont réajustables pour la fraction du prix correspondant à la valeur importée en fonction du cours de la monnaie étrangère au moment de l'importation.
- 1.27. Les livraisons partielles sont possibles et donnent lieu à facturation.
- 1.28. Les livraisons chez un tiers sont faites sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

### PAIEMENT

- 1.29. Nos factures sont payables **comptant** à Villebois, **nettes et sans escompte**, sauf stipulations contraires acceptées par GUILLET S.A.S., dans les limites fixées par la Loi N°2008-776 du 04.08.2008, 45 jours fin de mois ou 60 jours nets.
- 1.30. **Paiement à terme pour une vente en France Métropolitaine :**
  - **Tout paiement doit être effectué par lettre de change relevé (LCR) domicilié et acceptée à 30 jours à date de facture.** L'effet sera domicilié auprès d'une Banque ou d'un Compte Courant Postal ; à défaut l'acheteur prendra à sa charge les frais de présentation à son domicile.
  - Le délai d'usage pour le retour de l'effet accepté est de 5 jours, en respect des dispositions de l'Article 124 Décret-loi du 2 mai 1938 du Code du Commerce. Le refus d'acceptation entraîne de plein droit la déchéance du terme aux frais et dépens du tiré.
  - Si, avant l'échéance initiale, l'acheteur demande un délai supplémentaire qui lui est accordé par GUILLET S.A.S., il est ajouté au principal dû, un intérêt calculé au taux d'escompte de la Banque de France, majoré de 1 point et des frais bancaires avec un minimum de 30€.
- 1.31. **Paiement pour une vente hors de France Métropolitaine :**  
**GUILLET S.A.S. accepte exclusivement le paiement de ses factures de ventes à l'exportation sous forme de virement bancaire sur le réseau SWIFT, aux coordonnées bancaires précisées sur facture, à l'exclusion de tout autre moyen de paiement.**
- 1.32. **GUILLET S.A.S. n'autorise que les règlements par « LCR acceptée », des frais d'encaissement forfaitaires d'un montant minimum de 15€ H.T seront appliqués sur facture pour tout autre forme de règlement.**
- 1.33. Les délais éventuellement consentis courent à compter de la date de facturation.
- 1.34. Tout retard de paiement – même d'un règlement partiel – d'une échéance quelconque, quel que soit le mode de règlement prévu, entraîne de plein droit et immédiatement sans mise en demeure préalable :
  - La déchéance du terme pour toutes commandes exécutées et non réglées ;
  - La réduction de 30 jours des conditions de règlement initiales éventuellement consenties – avec cumul possible sur les prochaines factures – ;
  - L'igibilité immédiate de la totalité des sommes dues et restant à devoir au titre de la relation commerciale, y compris des traites payables à échéances ultérieures antérieurement créées ;
  - La suspension de l'exécution et la résolution des commandes en cours si bon semble à GUILLET S.A.S. ;
  - L'annulation de tous les avoirs et ristournes hors factures acquises et/ou à établir ;
  - A titre de clause pénale et conformément aux dispositions de la Loi N°2008-776 du 04.08.2008, tout acheteur professionnel sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, qui commencera à courir à compter de la date mentionnée sur la facture, calculée par application à intégralité des sommes dues, d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (10%), sans préjudice des frais de contentieux et sans préjudice des sommes dues ou à devoir. Une indemnité forfaitaire de 40€ par créances dues au titre des frais de recouvrement pour tout retard de paiement.
- 1.35. Tout recours de GUILLET S.A.S. à son service de contentieux, ou autre, pour obtenir le règlement des créances, entraînera en principal une indemnité fixée à 15% du montant des créances pour dédommagement des frais de contentieux, sans préjudice des intérêts de retard dus au titre de la clause pénale.
- 1.36. En cas de changement dans la situation de l'acheteur, notamment en cas de décès, d'incapacité, de dissolution ou de modification sociale, hypothèque de ses immeubles, vente ou nantissement de son fonds de commerce, dépôt de bilan, d'une demande ou de l'ouverture d'une procédure collective, de demande d'un moratoire, de saisie ou de tout autre mesure relevant à des difficultés de paiement, GUILLET S.A.S. se réserve le droit, même après une exécution partielle d'une commande, d'exiger un paiement d'avance ou des garanties ou d'annuler, le cas échéant, le solde de la commande.
- 1.37. L'acheteur ne peut opposer aucun droit de rétention ou de compensation pour se dégager de ses obligations de paiement.

### RESERVE DE PROPRIETE

- 1.38. GUILLET S.A.S. conclut ses ventes avec une réserve de propriété. En conséquence, le transfert à l'acheteur de la propriété des produits vendus est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix y compris de ses accessoires. Les ouvrages étant amovibles, toute assimilation à des immeubles est exclue de convention expresse.  
Ne constitue pas un paiement la remise d'une lettre de change ou d'un autre titre créant une simple obligation de payer. Cependant, les risques de la chose ayant été transféré à l'acheteur dès l'expédition, il s'engage à les assurer et à indiquer notre qualité de propriétaire à son assureur.
- 1.39. Nous accordons aux revendeurs et fabricants, à titre révocable, le droit de revendre nos produits par la voie commerciale normale. Ce droit cessera de plein droit et sans formalités en cas de non paiement partiel ou total d'une échéance quelconque. L'acheteur devra informer le sous-acquéreur que les marchandises vendues sont grevées d'une clause de réserve de propriété, et convenir avec lui d'une clause de réserve de propriété avec le sous-acquéreur.
- 1.40. L'acheteur devra s'opposer par tout moyen aux prétentions que des tiers pourraient faire valoir sur nos marchandises vendues sous réserve de propriété, et est dans l'obligation de nous en informer, sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 1.41. À défaut de paiement total ou partiel du prix des marchandises à leur échéance, celles-ci devront nous être restituées à première demande écrite aux frais, risques et périls de l'acheteur qui s'y oblige et ce, sous huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'acheteur restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai.

### RECLAMATIONS ET RETOURS

- 1.42. Toute réclamation pour livraison incomplète, non conforme ou pour défaut apparent doivent être adressées à GUILLET S.A.S. par lettre recommandée, immédiatement après réception de la marchandise ou au plus tard dans les huit jours qui suivent. Aucune réclamation postérieure ne pourra être prise en compte par GUILLET S.A.S..  
D'une manière générale, la responsabilité de GUILLET S.A.S. est strictement limitée à l'obligation de remplacer la marchandise non conforme, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- 1.43. Les retours de marchandise ne seront acceptés qu'après accord préalable écrit de notre part.
- 1.44. Les marchandises retournées voyagent aux frais et risques de l'acheteur. Elles doivent être en parfait état de conservation, dans les conditionnements et emballages d'origine et ne présenter aucun signe de démontage ou d'utilisation. La justification de facturation (numéro et date de facture) devra obligatoirement accompagner la demande de retour.
- 1.45. Dans le cas d'une reprise de produits, un abattement forfaitaire de 20 % du prix des produits repris sera appliqué pour frais de gestion, de conditionnement et de stockage.
- 1.46. Aucune marchandise livrée depuis plus de six mois ne pourra être reprise.

### GARANTIES

- 1.47. Notre matériel est garanti, dans la limite des dispositions légales obligatoires et impératives, contre tout vice caché. Quelle que soit la durée légale, et pour autant qu'il y ait eu réclamation immédiate, nous accordons, en tout état de cause, un délai de garantie pour vice caché de 12 mois après livraison.
- 1.48. Toute garantie est exclue pour les défauts résultants de conditions anormales d'utilisation, d'application, de pose ou de montage, d'emploi excessif, de manque d'entretien ou d'usage normale du matériel.
- 1.49. Le droit à la garantie cesse s'il est fait usage de pièces de rechange non conformes aux pièces d'origine ou si des modifications sont apportées à nos produits sans notre consentement express.
- 1.50. **Il est expressément convenu qu'aucune forme de service après-vente, tels que l'affûtage d'outils, remise en état après utilisation, remplacement de carbures... ne sera acceptée.**
- 1.51. La garantie consiste à notre choix, soit en la reprise de la marchandise issue d'un correspondant à la valeur facturée, soit en la remise en l'état dans un délai approprié ou au remplacement gratuit du matériel.
- 1.52. L'acheteur ne pourra en aucun cas prétendre à des dommages et intérêts de quelque nature et pour quelque raison que ce soit. La mise en jeu de notre garantie suppose préalablement que l'acheteur ait exécuté lui-même toutes ses obligations nées de l'ensemble de nos relations commerciales et des présentes Conditions Générales de Vente.
- 1.53. Sauf dispositions légales impératives, notre responsabilité – tant contractuelle qu'extra-contractuelle – ne peut être invoquée qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence particulièrement grave de GUILLET S.A.S. ou de ses préposés. En tous cas cette responsabilité ne couvrira que le préjudice direct de l'acheteur, à l'exclusion de tout dommage indirect ou d'un dommage n'affectant pas directement le matériel livré. Elle est, en outre, toujours limitée à la valeur facturée du ou des produits concernés.

### CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution ou de manquement par l'acheteur d'une quelconque de ces obligations, au titre des présentes, et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse en tout ou partie pendant ce délai, la vente sera résolue de plein droit et sans formalités ; les acomptes et paiements partiels éventuellement versés par l'acheteur, sont alors réputés acquis à GUILLET S.A.S. à titre de premier dommage et intérêt et sans préjudice de tous autres.

### CLAUSE PENALE

En cas d'action judiciaire en recouvrement de notre créance, nous nous réservons le droit de réclamer devant la juridiction compétente, à titre de clause pénale, une somme égale à 15% du montant dû en principal, avec un minimum de 800€, toutes taxes fiscales en sus, pour préjudice et trouble commercial.

### JURIDICTION

- 1.54. GUILLET S.A.S. et l'acheteur s'engagent, préalablement à tout recours judiciaire, à mettre tous les moyens en œuvre pour résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir entre eux.
- 1.55. Le présent contrat est régi par le droit français.  
En cas de contestation quelconque d'une livraison ou de son règlement, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie pour tout litige avec des acheteurs commerçants. Nous nous réservons le droit de saisir les tribunaux du domicile de l'acheteur.
- 1.56. Les domiciliations d'effets et nos acceptations de règlement n'apportent ni novation ni dérogation à cette attribution de juridiction.  
Toute action contre GUILLET S.A.S. en quelque qualité qu'elle intervienne est prescrite dans un délai d'un an.
- 1.57. Aucune clause contraire de l'acheteur ne peut déroger à cette clause attributive de juridiction, sauf acceptation expresse et par écrit de notre part.
- 1.58. Si, pour des raisons quelconques, une des clauses ci-dessus se révèle inefficace ou inapplicable, la validité des conditions de vente et du contrat n'en sera pas affectée pour autant.



**www . guillet . pro**

*A découvrir aussi...*

*nos gammes d'outils forgés et carbure pour  
le travail de la pierre*

*notre gamme de burins et dérivés  
pour applications spéciales en industrie*



**GUILLET**

**875 route de la Gare - 01150 VILLEBOIS - FRANCE**

**tel : +33. 04 74 37 69 00    fax : +33. 04 74 36 69 06    info@guillet.pro**